

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{re}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 45 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 20 — matin,	Express-Poste.	6 — 6 — soir,	Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 20 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 21 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le texte du discours de la reine Isabelle, lu en présence des Cortès, par le maréchal Narvaez, dans la séance d'ouverture du 1^{er} mai, contient divers passages sur lesquels il est bon d'insister d'une manière particulière. La partie de ce discours concernant les relations du gouvernement espagnol avec les puissances étrangères, a été déjà résumée par des dépêches télégraphiques; nous ne nous occuperons, en conséquence, que des paragraphes qui ont trait aux réformes intérieures préparées par le Cabinet avec l'approbation du pouvoir royal.

La première déclaration en ce sens, a été que l'Espagne voyant améliorer chaque jour sa situation matérielle et morale, le Gouvernement s'efforcera de développer cette situation, sous l'influence du respect pour les lois de la stabilité plus nécessaire que jamais, après tant d'années de troubles, et de la consolidation des institutions constitutionnelles appelées à cimenter et corroborer les prérogatives du trône aussi bien que les privilèges et la liberté publique.

« A cet effet, ajoute le discours royal, le Gouvernement proposera une mesure importante, la réforme du Sénat. Cette mesure restreindra les conditions d'admission, combinant la dignité de sénateur avec les fonctions les plus hautes de l'Eglise et de l'Etat, établissant l'héritage comme un nouvel élément de force et de stabilité, et comme un moyen de maintenir et conserver, d'une manière permanente, les glorieux noms qui, dans les temps présents et passés ont servi et illustré la patrie. »

Quant à la presse, le document que nous analysons indique ainsi la position qui lui sera faite. « La presse, longtemps régie par des dispositions transitoires, réclame une loi fixe et stable qui, tout en permettant la plus simple discussion des affaires publiques, devra l'affranchir des abus et des écarts qui l'ont si fréquemment compromise. »

Il sera également proposé des dispositions importantes pour doter l'enseignement public de la stabilité légale qu'il importe de lui donner; pour lever les obstacles qui s'opposent à la rapide exécution des

travaux publics, et pour relier avec les grandes voies de communication de toutes classes, les chemins provinciaux et municipaux si nécessaires au développement de l'agriculture et du commerce. A ce résultat contribuera aussi une loi sur le régime hypothécaire qui, en levant toute incertitude concernant l'état et les charges des propriétés immobilières, « facilitera les transactions sur cette matière et diminuera, en conséquence, l'intérêt des emprunts, mobilisera jusqu'à un certain point cette grande masse de valeurs presque retirée de la circulation, aujourd'hui, au grand préjudice de l'agriculture et de l'industrie. »

On voit que le plan du cabinet Narvaez est fort large. Mais les agitations politiques donneront-elles à ces excellentes intentions le temps de se réaliser? Telle est la question qu'on s'adresse.

On croit qu'une des premières luttes parlementaires sera entre les Vicalvaristes et les défenseurs de l'ordre de choses qui a fini en juillet 1854. Le général O'Donnell ne s'est pas encore présenté dans le Sénat, mais il doit y venir sous peu de jours. Déjà les généraux Serrano et Ros de Olano y sont arrivés et le général Messiner y est attendu. C'est de ce côté-là que doivent souffler, dit-on, les premières tempêtes. — Havas.

Nous recevons une correspondance particulière de Vienne, qui nous apporte des détails précis et dignes de foi, sur la situation véritable du prince Danilo, soit vis-à-vis de l'Autriche, soit auprès du gouvernement russe.

Comme à Paris, des difficultés d'étiquette se sont produites à Vienne, au sujet d'une entrevue qui devait avoir lieu entre le prince Kallimaki, ambassadeur de la Porte-Ottomane près la cour d'Autriche, et le prince Danilo. La première visite du chef du Montenegro a été pour le comte Buol. En sortant de cette conférence, il s'est rendu chez M. de Bourqueney. Jusq'ici, l'entrevue proposée entre le prince Danilo et l'ambassadeur turc n'a pu encore avoir lieu; on prévoit cependant que les formalités d'étiquette pourront être levées sous peu de jours. L'objet principal du voyage à Vienne du prince

Danilo est, dit-on, d'offrir à l'empereur François-Joseph une médiation protectrice en faveur de la principauté de Montenegro. A cet effet, le prince solliciterait une audience de Sa Majesté avant le départ de la cour pour la Hongrie; on doute que cette audience puisse être accordée. Quoi qu'il en soit, il n'est pas probable, d'après les sentiments exprimés dans les régions officielles sur les affaires si déplorablement embrouillées du Montenegro, que l'Autriche se montre fort empressée de se charger d'un protectorat quelconque sur cette petite contrée.

On remarque beaucoup à Vienne, que le baron de Budberg, ministre de Russie en Autriche, montre la plus complète indifférence envers le prince Danilo, avec lequel il affecte même de vouloir décliner toute relation officielle. Le parti militaire du prince ayant violemment abattu, pendant son absence de Cettigne, l'autorité administrative du clergé grec, on comprend que la Russie n'a plus aucun motif d'accorder le subsidie pécuniaire qu'elle avait l'habitude de faire remettre annuellement au Montenegro par l'intermédiaire de son consul à Raguse. On craint donc à Vienne que l'acceptation du protectorat offert n'entraîne plus tard l'obligation de fournir aux Monténégrins, dans leur détresse quasi-constante, le même subsidie dont ils se trouvent aujourd'hui privés par le refus du paiement de la Russie sans lequel, comme l'expérience l'a prouvé, il leur est impossible de subsister.

De là des complications qui rendent la position du prince Danilo on ne peut plus embarrassante. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 4 mai. — « Le traité des limites entre la France et l'Espagne sera soumis sous peu à l'approbation des Cortès. »

Marseille, 5 mai. — Les arrivages consistent en 80,000 hectolitres de froment. A Alexandrie, les blés étaient calmes.

« Le Journal de Constantinople, sous la date du 24 avril, annonce que les Tribus avaient reconnu l'autorité de Schamyl, et se disposaient à rompre

FEUILLETON

LES BELLES CHIMÈRES.

CONTE HUMORISTIQUE.

(Suite.)

VII.

Après avoir inutilement fureté dans tous les coins du boudoir, après s'être arraché une ou deux poignées de cheveux, Florestan jugea convenable, urgent même de battre en retraite. A coup-sûr, il n'attendrait pas qu'un nouvel *amoroso* vint occuper triomphalement la place. D'ailleurs, Serafina l'avait dit: espérer de la revoir serait un vain rêve, une chimère.

Au sortir de la maison mauresque, du nid d'amours, Florestan se retrouva dans le jardin. Il lui sembla que du sein de cette maison, des voix moqueuses le poursuivaient, que des éclats de rire faisaient vibrer l'air, que les jalousies s'agitaient, et que les girouettes elles-mêmes se mettaient à tourner d'une manière désordonnée avec un grincement aigu.

Il suivait « tout pensif » une allée étroite et fort ombreuse. A droite et à gauche, dans le massif de verdure, se dessinait la silhouette de quelques statues mythologiques.

Or, en marchant et multipliant ses gestes de désespoir,

Florestan s'interrogeait et se demandait ce qu'il pouvait avoir dit de si malencontreux, surtout lequel avait dû être le *mot* de proscription, le *mot* de rupture, le *mot* de condamnation sans appel. Pour se rendre compte de ce mystère, il repassait à haute voix les dernières paroles qu'il avait adressées à son Armide; et, soit qu'il eût prononcé de nouveau le *mot* prohibé, soit qu'il eût autour de lui un cercle magique, une conjuration démoniaque, l'air retentit soudain de hurlements étranges, de rires immodérés; les statues se mirent à danser sur leurs piédestaux et à menacer du geste le malheureux jeune homme qui s'enfuit, tout égaré, vers l'extrémité du jardin, tandis qu'Atalante lui lançait ses pommes d'or, qu'Hercule lui assénait un coup de sa massue, Mercure de son caducée, et que Jupiter semblait se disposer à la foudroyer.

Fort à propos pour lui la porte du jardin lui fut ouverte, au moment même où il l'atteignait, par le groom déjà connu; celui-ci le salua très-cérémonieusement en lui disant:

— Dieu conserve votre Seigneurie.

— Va-t-en a tous les diables! cria Florestan furieux.

Il sortit courbé sous une profonde humiliation. C'était au hasard qu'il marchait, car il ne savait guère où il était, et ce ne fut pas sans peine qu'il retrouva la direction de son hôtellerie.

VIII.

— O Serafina! pensa-t-il, ô toi que j'eusse idolâtrée, tu m'es donc ravie pour toujours!... Maudite fée! maudit sortilège!

Puis, reprenant un peu de raison par la réflexion, il en vint à se demander s'il n'avait pas été l'objet d'une mystification et si une histoire pareille était admissible au dix-neuvième siècle. Tout au plus eût elle obtenu quelque créance à l'époque de l'alchimie, lorsqu'au fond d'un laboratoire d'infatigables savants-poursuivaient la recherche du grand-cœur de l'élixir d'immortalité. Alors il était permis de croire aux fées, aux sylphes, aux couriquets, aux elfes, aux sorcières, aux gnons, etc., etc., maintenant, aux siècles des lumières, des charbonniers, du chloroforme, de la vapeur et de l'électricité!

Tandis qu'il se posait ces objections, il remarqua dans la rue un assez grand mouvement, et vit trois *maravillosos* qui cheminaient sur la pointe de leurs escarpins, la cigarette à la bouche, et disaient à voix haute: — « La course de taureaux sera vraiment admirable. »

— Une course de taureaux! pensa Florestan. Oh! voilà de la poésie, enfin! poésie violente, cruelle, mais saisit et impressionne fortement. J'irais bien assister à ce spectacle, si, en me volant mon bagage, on ne m'avait en même temps confisqué ma bourse. Pas de taureaux! pas de taureaux!

Comme il se livrait à ces réflexions justes, mais peu

la trêve faite avec la Russie pour se joindre aux Circassiens.

« On mande d'Athènes, le 29 avril. La discussion du budget avance. Le budget du ministère de l'instruction publique a été adopté hier à l'unanimité. Le ministre des finances a présenté un nouveau tarif de douanes, basé sur les principes consacrés en Europe. »

On mande de Bougie, 28 avril. — « La récolte s'annonce sous un aspect si favorable, que les Arabes s'empresent de vider leur silos. »

Londres, 5 mai. — « L'affaire des concussionnaires du chemin de fer du Nord sera bientôt décidée. Carpentier s'est déclaré coupable, mais il a déclaré qu'il fournirait des preuves contre ses complices. »

Berne, 5 mai. — « On dit que le conseil fédéral demandera à la conférence, en ce qui concerne l'article 8 du projet de traité relatif aux fondations pieuses, que des garanties rassurantes pour la Suisse contre toute intervention étrangère à venir soient consignées dans le protocole final. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

EGYPTE. — On écrit d'Alexandrie, le 25 avril, au *Sémaphore* :

« Nous pouvons annoncer l'heureuse arrivée à Suez du bateau à vapeur de l'Australie *Européen*, ayant touché les ports de Sidney, Melbourne, King-Georges, Sound, Ceylan et Aden, en 39 jours de parcours, avec 135 passagers, 64 colis divers et 25 caisses d'or. Parmi ces passagers se trouvent ceux du bateau à vapeur *l'Onéida*, qu'on craignait perdu dans la traversée pour Suez. *L'Onéida* avait cassé sa machine en quittant le port de King-Georges, ce qui le força de s'en retourner à la dernière station. Nous nous réjouissons de pouvoir donner cette nouvelle et rassurer les familles des 70 passagers qui se trouvaient à bord de *l'Onéida* qu'on a cru brûlé en mer. »

« Un véritable conflit s'est déclaré entre le consul général d'Angleterre et le gouvernement égyptien, à propos d'une concession demandée par une société américaine, ayant pour but le halage et étuage sur les canaux de l'Égypte. »

« On dit que le représentant du gouvernement britannique conteste au vice-roi le droit d'accorder des concessions d'aucune espèce, faculté qu'il prétend appartenir uniquement au Sultan, duquel Saïd-Pacha n'est que le mandataire et le fermier. Si le consul général l'emporte dans cette question, toutes les concessions de terrains, la concession primitive du remorquage à la vapeur, celle de l'exportation du natron et même le percement de l'isthme de Suez, seraient infirmés par cette restriction des pouvoirs de Son Altesse. On assure que les consuls d'Autriche, de Russie, d'Amérique et quelques autres se sont prononcés en sens contraire, et qu'ils ont l'intention de résister aux prétentions par trop exclusives de l'Angleterre. Il est urgent pour le commerce local que cette question soit résolue le plus tôt possible. »

« La semaille du riz a été faite sous les plus heureux auspices. Ceux qui ont mis en usage, l'année passée, le système de notre célèbre agronome, M.

de Latties, ont redemandé cette année son intervention, afin d'obtenir, par ses moyens, la précocité et l'abondance de la récolte. »

GRÈCE — On écrit d'Athènes, le 25 avril, au *Nouvelliste* :

« Un nouvel acte de brigandage d'une audace presque inouïe, a été commis récemment par le fameux chef Calabalikis, à la tête d'une bande qu'on évalue de quarante à quarante-cinq hommes. Dans la nuit du 18 au 19 du courant, veille de la Pâque grecque, et à l'heure où la population de Corinthe célébrait la résurrection dans ses églises, ces malfaiteurs ont envahi plusieurs maisons de la ville, et, après avoir fait main-basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée, ont pu se retirer avec leur butin, emmenant comme otages deux propriétaires aisés, dont l'un est M. Délyannis, l'autre un de ses parents. Non contents de réclamer pour prix de leur rançon une somme de 40,000 drachmes, ils exigent encore pour condition impérieuse une amnistie pleine et entière pour leurs crimes passés et récents, sous menaces de mort contre quiconque tomberait en leurs mains, en commençant par leurs prisonniers, à un très-court délai. Quelques rapides et énergiques qu'aient été les poursuites dirigées contre ces malfaiteurs redoutables, elles n'ont encore amené aucun résultat, car ils sont, sans doute, retirés dans des repaires secrets où il sera bien difficile sinon impossible de les découvrir et plus encore de les cerner avec succès. »

« Le gouvernement s'est vivement ému de cet événement, et il a immédiatement destitué plusieurs des autorités de la Corinthe dont l'imprévoyance paraît notoire. »

MOLDAVIE. — On écrit de Jassy, le 24 avril, au *Corriere italiano* :

« Le caïmacam de Moldavie n'ayant pas tenu compte de la protestation du comité central du parti de l'union, ce comité a envoyé à Bucharest une députation de trois de ses membres pour se plaindre aux membres de la commission européenne. Par suite, les commissaires d'Autriche, de France, de Turquie et de Sardaigne viennent d'arriver à Jassy. On y attend aussi les commissaires de Russie et d'Angleterre; le parti de l'union a fait une réception brillante aux commissaires français et sardes. »

« Le caïmacam de Moldavie, M. Vogorides, dit une lettre adressée à la *Gazette de Cologne*, a trouvé un moyen original de s'opposer à l'agitation électorale. Il a fait savoir que tout individu qui se mêlerait d'une manière illégale de la politique intérieure de la Principauté, serait puni de la perte de ses moustaches et de ses favoris. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a passé, le mercredi 6 mai, à deux heures, au Champ-de-Mars, une revue de la garde impériale et des troupes de l'armée de Paris et de la 1^{re} division militaire.

— L'Empereur est allé rendre visite au grand-duc Constantin, et lui a remis le grand cordon de la légion d'honneur.

— S. A. I. le grand-duc Constantin a été visiter

l'Observatoire et le dépôt général des cartes de la marine.

— Lundi, dans l'après-midi, le Prince a reçu, à l'hôtel de l'ambassade russe, le corps diplomatique et les ministres de l'Empereur.

Son Altesse Impériale a assisté, le soir, au théâtre de l'Opéra, au ballet de *Marco Spada*.

Le même soir, il y a eu chez l'Empereur, un grand dîner auquel étaient invités le grand-duc Constantin, les princes et princesse de la famille impériale et un grand nombre de personnes.

— Le grand-duc Constantin est allé mardi visiter le fort de Vincennes, où Son Altesse Impériale a déjeuné.

— *Le Nord* donne quelques détails sur le dîner de l'ambassade russe, auquel assistait le grand-duc Constantin. S. A. I. avait à sa droite le maréchal Vaillant, à sa gauche le maréchal Magnan, en face les maréchaux Pélissier et Canrobert, placés à droite et à gauche de l'ambassadeur. Les maréchaux Baragney-d'Hilliers, d'Ornano et Bosquet étaient aussi au nombre des convives.

Divers toasts ont été portés :

M. le comte Paul de Kisséleff, ambassadeur de Russie : « A l'Empereur des Français, à Napoléon III ! »

M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre : « A l'Empereur de Russie, à Alexandre II ! »

M. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff : « A l'armée russe ! » (Les Français applaudissent avec une énergie peu commune.)

S. A. I. se lève, et d'une voix émue elle prononce les chaleureuses paroles que je vous transcris, dit le correspondant du *Nord*, telles que les a rapportées un convive qu'elles avaient profondément touché :

« A l'armée française, qui, loin de dégénérer, n'a fait que grandir dans l'estime et l'admiration des peuples ! »

« A ces braves soldats français qu'on est fier d'avoir pour adversaires sur le champ de bataille ! qu'on est heureux encore d'avoir pour amis, au milieu des prospérités d'une paix féconde ! »

« Je remercie Dieu, Messieurs, qui me donne l'occasion de proclamer hautement ma pensée devant les chefs qui représentent l'élite de cette vaillante armée ! »

« Je bois à l'armée française ! »

Ces quelques paroles, chaleureusement prononcées et qu'on sentait parties du cœur, ont été applaudies chaleureusement aussi.

— En mémoire du 36^e anniversaire de la mort de Napoléon I^{er}, il a été dit, à midi, en l'église de Saint-Louis-des-Invalides, une messe basse commémorative. Jamais encore le nombre des vieux braves des anciennes et immortelles armées du premier empire, portant les divers et beaux uniformes du temps, n'avait été aussi considérable. Il y en avait près de cent : officiers, sous-officiers et soldats ; depuis le mameluck jusqu'au grenadier de la garde. A ces vieux guerriers, s'étaient joints, outre les invalides de l'hôtel, beaucoup d'anciens officiers et soldats en retraite. — M. le gouverneur-général des Invalides, entouré de son état-major, occupait la place d'honneur, à gauche du maître autel. Au nombre des assistants de distinction, on re-

consolantes, son regard continuait de s'attacher sur les trois élégants. Il observa leur costume d'une manière plus précise : le premier portait un habit noir, le deuxième une redingote vert-pistache, le troisième un macintosh gris en forme de fourreau de parapluie. Il fut frappé de l'air de famille qui existait entre ces vêtements — peu espagnols — et ceux dont naguère il avait rempli sa malle. Ses douleurs de propriétaire spolié se révélèrent à cet aspect. Un examen plus approfondi ne lui laissa plus de doute : cet habit, cette redingote, ce macintosh lui avaient appartenu, et, pour comble de disgrâce, il ne les avait portés... que dans sa valise. Ne pouvant hésiter à reconnaître ces effets comme siens, il n'hésita pas non plus à s'élancer vers ces trois merveilleux, à leur barrer le passage et à crier de toutes ses forces : — Au voleur !

On s'émeut, on s'attroupe, on se demande la cause de ces cris, on interroge l'étranger, les questions se croisent, les commentaires s'établissent. Florestan réclame ses habits, les trois hidalgos s'indignent et traitent le Français d'impudent, de menteur, de faquin, de calomniateur ; la foule prend parti pour ses compatriotes ; bientôt Florestan est considéré lui-même comme un fripon, un escroc ; on le menace, on l'injurie, on le bouscule ; il est poussé à droite, à gauche, appréhendé au corps, entraîné ou plutôt porté.

— C'est un carliste !... vocifère la foule : *a muerte ! a*

muerte !

La position de Florestan est devenue très-critique. Heureusement la garde arrive sinon pour le délivrer, du moins pour le mettre au violon avec des formes plus modérées.

Ainsi, poursuivant de plus en plus à ses dépens son observation, Florestan peut se convaincre de l'extrême ressemblance qui existe aujourd'hui entre tous les pays civilisés. Pour trouver des filous qui vous enlèvent vos bagages et se parent de vos dépouilles, pour être en butte aux injures et aux mauvais traitements de la populace, enfin pour être incarcéré et expier sous les grilles « le tort d'avoir raison », pas n'est besoin d'aller en Espagne. Chez soi, à sa porte et sans efforts, on peut se procurer tous ces petits agréments.

Au moins si la captivité de Florestan avait été mémorable par quelque-une de ces tortures dont l'Espagne avait autrefois le privilège. Mais non : plus de voûtes ténébreuses, plus de chevalets, de brodequins de fer, plus de tourmenteurs masqués, plus de capuces effrayants, plus de bûchers... Quelle décadence !

Florestan a un bon lit, on lui a apporté des aliments copieux, on lui a offert un *journal*... Le journal dans la prison ! progrès stupide !... Il a vu des *gendarmes*... des *gendarmes*, se peut-il !... Il a été interrogé par un *juge d'instruction* !... C'est de la France toute pure.

Plus accablé de ces circonstances prosaïques qu'il ne l'était de l'embarras même de sa position, il comparut devant don Bernardo, le magistrat, qui l'interrogea d'un air rébarbatif. Il ne lui fut pas difficile de prouver par son passe-port — le *passe-port*, autre institution déplorable ! — de prouver, dis-je, qu'il appartenait à une famille honorable. Cependant le juge par amour-propre national, semblait vouloir nier le vol dont l'étranger se plaignait, d'autant plus que dans la bagarre les trois fripons avaient su s'esquiver habilement et se dérober à toutes les recherches. Ainsi Florestan restait sous l'accusation d'avoir causé un scandale public, une quasi-émeute ; et, comme il savait très-peu d'espagnol, et que don Bernardo n'entendait pas un mot de français, il devenait assez mal-à-aise à l'inculpé de se défendre, lorsque la porte du cabinet s'ouvrit...

Deux personnes entrèrent.

A leur vue, Florestan poussa une exclamation de joie : il avait reconnu, dans l'un des survenants, son compatriote, le Français de la diligence.

— Dieu vous envoie, Monsieur ! s'écria-t-il.

— Oui, dit en souriant le Français, je crois, mon cher baron, que j'arrive à temps.

Le juge s'était levé avec empressement.

— Monsieur le Consul général ! avait-il murmuré.

— Don Bernardo, dit celui-ci, je viens vous fournir pleine et entière caution en faveur de votre prisonnier,

marquait M. Billault, ministre de l'Intérieur, le général Pelet en uniforme, porté plutôt que conduit par sa famille, M. Larabit, sénateur, qui fut le rapporteur à la Chambre des députés, le 25 avril 1840, de la dernière pétition signée Mallet, homme de lettres, demandant le retour des cendres du grand Empereur en France, rapport qui fut adopté à l'unanimité, ou à peu près, par la Chambre des députés.

On voyait aussi M. le colonel, gouverneur du Sénat, l'aumônier du Sénat, M. de St-Hermine, député, M. le capitaine d'Albry, etc., etc., l'église était comble. Les dames en noir occupaient les galeries supérieures. La messe a été célébrée par M. le curé. Après la messe, on est allé visiter le tombeau sous le dôme.

— On écrit de Bassora, le 1^{er} mars :

« La frégate de la marine impériale la Sibille, qui a reçu de son gouvernement la mission de venir chercher à Bassora les antiquités qui ont été perdues dans le Tigre l'année dernière, est entrée dans le golfe Persique au commencement de février. Elle visita d'abord Bushire, où se trouve l'armée anglaise; puis Coweit, qui est située à l'extrême limite nord-est du désert. Coweit, vue de la rade, a un aspect imposant. Sa population fixe, de 30,000 âmes, est souvent augmentée de nombreuses caravanes, qui viennent de fort loin dans l'intérieur, pour s'approvisionner des produits des manufactures anglaises.

« Cheik Jaubair-ben-Abdallah-ben-Sabbah, qui gouverne despotiquement cette ville indépendante, est âgé de cent dix ans; les quatre cheiks, ses prédécesseurs et aïeux, ont tous été centenaires. Cheik Jaubair a conservé ses facultés; mais les affaires sont faites par Cheik Subbah, son fils, lequel a soixante ans et les plus vigoureuses apparences d'un homme de quarante-cinq ans.

« Coweit porte le pavillon turc; son cheik est subventionné par Bassora pour arrêter la piraterie dans le Chat-el-Arab, devoir qu'il remplit très-imparfaitement et qui est d'ailleurs d'une exécution fort difficile.

« M. le capitaine de vaisseau de Maisonneuve, ne pouvant pas remonter le fleuve avec sa frégate, dut affréter un *daw* (navire de 75 à 125 tonneaux). Après avoir arboré la flamme sur ce bâtiment, qui était armé de trois obusiers de montage, il quitta Coweit le 14 février et arriva le surlendemain sur la barre de l'Euphrate. Il entra dans le fleuve par son embouchure principale, le Kou-Bassora ou Chat-el-Arab. Il passa devant Mahamrah, où se trouve le camp des Persans, Djézérah Kézere, Djézérah Mehalleh et Djézérah Beharic, qu'ils occupent militairement, et il arriva le 22 devant Bassora et il en repartit le surlendemain pour Rurna (Corna), accompagné par un côtre turc que Reschid-Pacha avait mis à sa disposition. Il est arrivé le 27 février au matin, muni des firmans pour les cheiks About-Sahat et Hussein.

« Par suite de la continuité des vents du nord, les eaux du Tigre étaient hautes, dans l'endroit où se trouve le *Bugalow* naufragé qui contient les marbres.

« D'autres antiquités appartenant à la France sont naufragées sur la rive gauche du fleuve exactement en face du minaret de Rurna, et à près d'un

M. le baron de Kerlogrec, excellent gentilhomme, digne de toute estime, de tous égards. Il est victime d'une méprise de la justice.

— Se peut-il ? dit le magistrat.

— Cela se peut si bien, que les trois fripons ont été saisis par mes gens, qui s'étaient mis à leur poursuite, et qu'ils ont avoué leur méfait. M. de Kerlogrec s'était plaint vivement sans doute, mais il était tout-à-fait dans son droit.

Don Bernardo parut un peu contrarié de l'explication; mais il crut devoir dissimuler sa mauvaise humeur, en disant avec son plus gracieux sourire :

— Dès que ces renseignements me sont fournis par M. le comte de Stainville, je n'hésite pas à mettre en liberté le prisonnier. Ma conscience est pleinement edifiée. M. le baron, au plaisir de vous revoir.

— Au plaisir... de ne jamais vous rencontrer, murmura le jeune de Kerlogrec.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 5 MAI.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 69 10
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 92.

BOURSE DU 6 MAI.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 69 50.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92.

P. GODET, propriétaire-gérant.

mille au-delà sur la rive gauche de l'Euphrate. Malheureusement, la profondeur des eaux et surtout leur température glaciale rendirent toute tentative de sauvetage impossible. Ce travail ne sera praticable que dans le cours de l'été, et il ne saurait être conduit à bonne fin sans moyens puissants et l'emploi de navires à vapeur.

» Lorsque M. le commandant de Maisonneuve eut reconnu l'impossibilité du sauvetage, il revint à Bassora, où il se trouve en ce moment. Il va dition, repartir pour Mahamrah et pour Bender-Dellim et de là pour Bombay et la France. »

FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

Farines et féculs.

On doit à M. Donny un procédé qui permet de distinguer la féculs en aussi petite quantité qu'on l'ait employée, mais il nécessite l'emploi d'un instrument qui ne se trouve pas à la disposition de tout le monde. Il faut étendre une couche mince de la farine suspecte sur le porte-objet d'un microscope ou d'une loupe montée, et l'y délayer avec une dissolution de potasse caustique à un degré et demi ou deux degrés : « les grains de farine de blé n'éprouvent presque aucun changement, tandis que les globules de féculs s'étendent en grandes plaques minces et transparentes; on rend le phénomène plus sensible encore en ajoutant préalablement au mélange desséché avec précaution quelques gouttes d'eau iodée : la couleur bleue que prend alors la féculs permet d'en saisir plus facilement les contours et d'en apprécier plus sûrement le volume, qui atteint jusqu'à dix et quinze fois celui des grains d'amidon ».

Parmi les graminées, c'est le maïs que l'on ajoute le plus souvent à la farine de froment; parmi les légumineuses, c'est la féverole. Les farines étrangères peuvent, dans les deux cas, se découvrir d'une infinité de manières. Dans le maïs, si c'est la présence de la féverole que l'on soupçonne, on délaye, avec un trente-deuxième de litre d'eau, 8 grammes de farine dans un verre à pied, et, quand il n'y a plus de grumeaux, on ajoute un trente-deuxième de litre d'eau iodée. S'il y a mélange, ce liquide prend une couleur de chair qui disparaît d'autant plus vite que la substance étrangère est plus abondante. S'il s'agit de maïs, on traite la farine par une solution de potasse caustique très-étendue : on obtient une teinte jaune s'il y a fraude.

La fraude au moyen de l'ivraie et des substances minérales énumérées plus haut peut occasionner des accidents plus ou moins graves. Elle est heureusement très-facile à dévoiler; aussi ne se hasarde-t-on pas souvent à la pratiquer.

Parmi les autres céréales, le maïs est peut-être celle que l'on falsifie le plus souvent. On le mélange avec la féculs de pommes de terre. La farine fraudée est d'un jaune beaucoup moins pur que la farine ordinaire, et craque quand on la comprime avec les doigts.

Féculs de pommes de terre.

Pour allonger et alourdir la féculs de pommes de terre, on emploie la craie, le plâtre, et une espèce d'argile blanchâtre qui ressemble à la terre de pipe. On se sert aussi de la sciure d'albâtre gypseux, que l'on fait ramasser dans les fabriques de pendules et d'objets d'art. Une féculs frelatée par cette dernière substance a été mise en vente, en 1735, sous le nom de *féculs de pommes de terre, dépurée pour l'usage alimentaire et pour les enfants*.

La féculs falsifiée se reconnaît de plusieurs manières; la moins compliquée consiste à l'examiner au microscope : s'il n'y a pas fraude, on n'aperçoit que des grains arrondis, blancs et diaphanes. Dans le cas contraire, on remarque entre ces grains de petits corps opaques, bruns ou nuageux, de forme irrégulière.

Féculs exotiques.

Les féculs exotiques sont le *tapioka*, le *sagou*, le *salep* et l'*arrow-root*. On les falsifie généralement avec la féculs de pommes de terre. On introduit quelquefois des farines de céréales, du plâtre et de la craie dans l'*arrow-root*; de la gomme arabique, de la gomme adragante, de la colle de poisson; de l'amidon, du mucilage de coings dans le *salep*.

La falsification par la féculs, qui est la plus pratiquée, se constate aisément. Elle se reconnaît à l'odeur particulière que dégage cette substance quand on la fait bouillir en l'agitant dans une quinzaine de fois son volume d'eau.

Les préparations connues sous les noms de *tapioka*, *sagou*, *arrow-root* et *salep*, indigènes ou français, sont obtenues avec la féculs de pommes de terre, qui vaut, commercialement parlant, infiniment moins que les féculs réellement exotiques. Les fabricants consciencieux les donnent pour ce qu'elles sont véritablement et les font payer en conséquence; la fraude n'a lieu que l'orsqu'on veut

les faire passer pour des substances de provenance étrangère et les vendre au prix de ces dernières.

Le *tapioka* factice s'obtient en projetant sur des plaques de cuivre rouge chauffées à cent degrés de la féculs de pommes de terres imbibée d'eau. Si l'opération n'est pas faite avec la propreté et les précautions convenables, la préparation s'imprègne de sels cuivreux qui lui communiquent des propriétés toxiques. Un potage obtenu avec la féculs ainsi avariée suffirait pour occasionner de graves empoisonnements.

« Pour déceler le cuivre dans le *tapioka*, il suffit de faire avec cette substance une bouillie claire, d'y ajouter quelques gouttes de vinaigre, et de plonger dans ce mélange une lame de fer décapée : s'il y a du cuivre, la lame se recouvre d'une couche de cuivre métallique, ou bien le liquide filtré prend, par le cyanure jaune, une couleur brun-marron. » (Chevallier.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

La fabrique de l'église Saint-Nicolas a fait, tout le monde le sait, de grandes dépenses pour bâtir son presbytère, et pour réparer son orgue. Des amateurs, réunis à quelques artistes, ont organisé pour lui venir en aide, des saluts en musique, pendant le mois de Marie.

Le premier salut aura lieu dimanche prochain, 10 mai, à huit heures du soir. — Il y aura une enceinte réservée où, pour être admise, chaque personne devra payer 50 centimes. — Il sera fait, en outre, une quête dans toute l'église.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

Ave verum de MOZART. — Chœur;
Oro te, mater pia Trio de CURSHMANN. Soprano — contralto — tenor;

Regina caeli, letare, de B. DE SAINT-ANDRÉ. — Chœur;

Panis Angelicus, de BOULEAU-NELDY. — Solo de basse et voix de femmes, — accompagnement d'orchestre;

Ave, Maria, de MINÉ. — Solo de tenor et chœur.

L'ouverture des Assises de Maine-et-Loire aura lieu le lundi 11 mai 1857. M. Guin, conseiller à la Cour impériale, présidera.

Voici les noms des jurés appartenant à l'arrondissement de Saumur :

Bruneau-Bucaille (Casimir), propriétaire à Montsoreau;

De Crozé (Georges), propriétaire à Montrenil-Bellay;

Girard (Edouard), avocat à Saumur.

Un arrêté ministériel du 29 avril fixe les centres d'examen pour le baccalauréat ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences pendant la session d'août.

Dans l'Académie de Rennes, la session se tiendra à Angers, à Quimper et à Nantes.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

M. de Villemorge, conseiller général du canton de Coadé, vient de périr victime d'un déplorable accident.

M. de Villemorge avait un cheval dont ses amis le pressaient depuis longtemps de se débarrasser, parce qu'il était vicieux et qu'à plusieurs reprises déjà il s'était emporté et avait fait courir de sérieux dangers à son maître. Mais M. de Villemorge espérait le réduire et il se décida à le garder. Dimanche il l'avait fait atteler à son cabriolet. Le cheval partit d'abord assez paisible, mais tout à coup il prit le mors aux dents sur la route de Loiré et M. de Villemorge, fit de vains efforts pour l'arrêter. Voyant qu'il n'y pouvait parvenir, il dirigea l'animal vers une barrière fermée, espérant que cet obstacle suffirait pour prévenir un malheur. Mais le cheval arriva près de la barrière s'élança pour la franchir et le choc fut si violent que M. de Villemorge fut jeté à une grande distance hors de sa voiture. Il se releva brisé de sa chute, et eut encore la force de se rendre à pied chez lui, en faisant près d'une demilieuve. En arrivant il se mit au lit, perdit presque aussitôt connaissance, et mourut dans la nuit de dimanche à lundi.

Cette fin si inattendue, si douloureuse, a consterné le pays qu'habitait M. de Villemorge, et sa mort excite d'unanimes regrets.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Londres, mercredi 6 mai. — « Le général Outram mande par le télégraphe de Mahomrah, le 28 mars :

« Mahomrah a été prise le 26. L'ennemi a perdu 200 tués et blessés; 47 canons, beaucoup de munitions. Les Persans se sont retirés en désordre vers Chivaz et Schuster. Les Anglais ont perdu 10 tués et blessés. Les Arabes se montrent bien disposés. » — Havas.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur.

PURGE d'hypothèques légales.

Par exploit de Vaillier, huissier à Saumur, en date du premier mai mil huit cent cinquante-sept, enregistré, notification a été faite, à la requête de M. Leffet, peintre en bâtiments, et de dame Joséphine Guilmet, sa femme, demeurant ensemble à Saumur, rue Royale, lesquels ont fait élection de domicile en l'étude de M^e Coulbault, avoué à Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir.

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur,

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-deux avril mil huit cent cinquante-sept, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, au nom des sieur et dame Leffet-Guilmet sus-nommés, par M^e Coulbault, leur avoué, de la copie collationnée et certifiée conforme par ledit M^e Coulbault, avoué à Saumur, d'un acte passé devant M^e Chasle, et son collègue, notaires à Saumur, le dix-sept juin mil huit cent cinquante-cinq, enregistré et transcrit, contenant adjudication au profit desdits sieur et dame Leffet-Guilmet, par M. Jean Chedeau, avoué à Saumur, agissant au nom et comme mandataire de M. Edouard Baillegerau, propriétaire, ancien négociant, demeurant ci-devant à Saumur et actuellement à Saint-Cyr-en-Bourg, d'une maison, sise à Saumur, rue Royale, n° 3, avec toutes ses dépendances et diverses servitudes actives et passives énumérées audit contrat, moyennant, outre les charges, le prix principal de huit mille neuf cents francs, payable le dix-sept juin mil huit cent cinquante-sept et productif d'intérêt au taux de cinq pour cent;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite notification conformément à la loi, et que les anciens propriétaires, outre le vendeur, étaient : 1^o Nicolas-François Lambert, propriétaire, et dame Marie-

Joséphine Bican, son épouse, ayant demeuré ensemble à Saumur; 2^o Gilles Marchandau, négociant, et dame Adélaïde Boilevsve, son épouse, ayant demeuré à la Roche-Corbon, près Tours; 3^o François Girardeau, aussi négociant, et dame Victoire Boilevsve, son épouse, ayant demeuré à Tours; 4^o Antoine Boilevsve, négociant, ayant demeuré à Saumur; 5^o M. Jean-Henri Boilevsve, négociant, ayant demeuré à Saumur; 6^o Jean Boilevsve et Marie-Anne Despoignes, sa femme.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le cinq mai mil huit cent cinquante-sept. (269)

COULBAULT.

MAISON

Située rue Beaupaire, Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER, Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

AVIS.

M. CHAMPNEUF a l'honneur d'informer le public qu'il est le seul dépositaire à Saumur, des légumes préparés par les procédés de M. Masson.

Les colléges et pensions voudront connaître la grosse julienne, assemblage de plantes et racines propres à la confection des potages.

A l'aide de ce produit, dans une demi-heure, et pour trois centimes, on fait un potage d'aussi bon goût que nourrissant. Cette julienne se vend par tablettes de 2 kilogrammes 500 grammes, 1 fr. 50 c. le kilog. — 25 grammes suffisent pour le potage d'une personne; on peut l'employer soit au gras, soit au maigre en toute sûreté. L'armée en fait usage depuis plus de deux ans. Les fourneaux économiques auraient intérêt à l'employer. (16)

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

LES MAGASINS

DE

LIBRAIRIE

Papeterie et Cabinet de Lecture

DE JULES GODFROY,

Sont transférés RUE D'ORLÉANS, à Saumur, En face de l'Hôtel de Londres.

L'IMPRIMERIE reste en sa maison Grand' rue, 4.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION DE LA BELLE MAISON OGER,

Rue Saint-Jean, 18,

Le mardi 12 mai 1857, à midi. En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean 1858,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS, Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

A AFFERMER

Pour le 25 décembre 1857,

La TOILERIE DE MARIGNY, située à l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), sur le bord de la Vienne.

S'adresser, à l'Isle-Bouchard, à M^e PILLOT, notaire, Et à Saumur, au bureau du Journal.

Etude de M^e COULBAULT, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir.

SÉPARATION DE BIENS.

Assistance judiciaire du 8 mars 1857.

D'un exploit de Vaillier, huissier à Saumur, en date du premier mai mil huit cent cinquante-sept, enregistré,

Il appert que la dame Agnès-Félicité Lemasson, épouse du sieur Jean-Baptiste-Eugène Roussel, mécanicien, ayant demeuré à Saumur, actuellement sans domicile ni résidence connus, ladite dame, domestique, demeurant à Saumur, a formé contre ledit sieur Roussel, son mari, sa demande en séparation de biens, et que M^e Coulbault, avoué à Saumur, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, (270) COULBAULT.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

En totalité ou par portions,

LA BELLE

FERME DE CHAUMONT,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés et vignes;

Le tout situé en les communes de Méron et de Montreuil-Bellay, d'une contenance totale de 58 hectares.

Les terres sont de bonne qualité. La situation de la propriété la rend très-convenable à une vente en détail.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire des plans et titres de propriété.

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857.

Rue d'Orléans, n° 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelles, n° 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3.

S'adresser à M. LECOY. (190)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A LOUER PRÉSENTMENT,

Une boutique, arrière-boutique et salon; chambres au 1^o et 2^o étage, rue de la Tonnelles, maison Sailland.

S'adresser à M. Cornilleau, charcutier, rue de la Tonnelles, même maison.

R. DE SAINTONGE,

N° 48.

PARIS.

Approuvé par la

FACULTÉ de PARIS

Pour la GUÉRISON

PARFAITE et QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion Iustriale. Prix: 4 fr. Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

MALADIES SECRÈTES

SAVONULE DE BAUME DE COPAHU PUR. 4 fr.

GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE.

Approuvé par la FACULTÉ de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE et QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVÉTÉRÉS

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRÉSERVATION, Lotion Iustriale. Prix: 4 fr.

Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur. (3)

AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, 6 et 8 à Saumur,

Ancienne maison NUSSARD-GUIBERT,

GABORIT, SUCESSEUR,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, ROUENNERIES, etc.

TOILES DE TOUTES FABRIQUES.

NOTA. — On demande un APPRENTI.

SAISON de 1857.

ETABLISSEMENT THERMAL D'ALLEVARD (ISÈRE)

OUVERT le 1^{er} JUIN.

Trajet par chemin de fer de PARIS à ALLEVARD en passant par Lyon et Grenoble, en . . . 18 h.
D^o de PARIS à ALLEVARD par Mâcon, Bourg, Aix et Chambéry, en 16 »
D^o de MARSEILLE à ALLEVARD par Saint-Rambert, en . . . 15 »
Trajet de LYON à ALLEVARD { par Grenoble en . . . 9 h.
{ par Aix et Chambéry en 8 »

Pour tous les renseignements, s'adresser au Directeur de l'Etablissement par lettres affranchies.

(234)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,